



Problème de fenêtres:condensation et gelées

Par **chounette54210**, le **24/02/2012** à **10:25**

Bonjour,rnrnnous avons fait poser 4 fenêtres en PVC et un porte en aluminium en janvier 2008
rnrnA ce jour, après plusieurs intervention de leurs techniciens nous avons de la condensation sur les fenêtres et sur la porte.rnrn Suite au forte gelées la porte a gelée a l'intérieur et un volet est cassé, malgré plusieurs appels de notre part et un courrier recommandé nous sommes sans nouvelles de leur part alors que nous arrivons au terme de la garantie en janvier 2013.rnrnQuels sont les recours possibles pour avoir enfin l'intervention d'un technicien et régler ce problème?

Par **pat76**, le **24/02/2012** à **19:42**

BonjourrnrnVous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous mettez l'entrepreneur en demeure de réparer les dégâts dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.rnrnVous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous l'assignerez devant la juridiction compétente au visa des articles 1142 et 1147 du Code Civil et que de ce fait vous serez en droit de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.rnrnVous indiquez que vous allez informer les services de la répression des fraudes de la situation.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.

Par **pat76**, le **25/02/2012** à **14:03**

BonjourrnrnRefaîtes un courrier et si pas de nouvelle de l'entreprise dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre, vous assignez l'entreprise devant le Tribunal

d'Instance.
Prévenez quand même les services de la répression des fraudes.
Cette entreprise est peut être coutumière du fait...